

COVID-19 - L'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle vous informe

Plusieurs interlocuteurs possibles pour accompagner vos démarches :

- **une hotline** opérée par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, **gratuite** et ouverte du **lundi au vendredi de 8h à 18h au 0 805 38 38 69**

- **les chambres consulaires** désignées interlocuteur de premier niveau des entreprises par l'Etat:

- la Chambre de Commerce et d'Industrie (**CCI**) : Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne > infos@lyon-metropole.cci.fr / **04 72 40 58 58**
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (**CMA**) : Rhône > coronavirus@cma-lyon.fr / **04 72 43 43 00**

Par ailleurs, vous trouverez ci-après, en complément du fonds national de solidarité, le détail des dispositifs régionaux mobilisables à ce jour :

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

Certaines de ces mesures visent à apporter un soutien renforcé aux filières les plus touchées à travers notamment un **Fonds régional d'urgence "Tourisme et Hébergement"**. Nous vous invitons toutefois à parcourir l'ensemble des mesures proposées, d'autres pouvant également correspondre à votre situation professionnelle.

Dans ce contexte de crise et afin de vous épauler le plus efficacement possible, nous assurons une veille réglementaire au quotidien. Nous ne manquerons pas de vous informer par ce même canal des dispositions du plan spécifique pour les métiers du tourisme annoncé le 13 avril par Emmanuel MACRON.